

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Le milieu se mobilise pour les cours d'eau au sud du Lac Saint-Pierre

Saint-Albert, le 21 janvier 2014 – L'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) dévoile un nouveau plan d'action afin d'améliorer la qualité des rivières et autres ruisseaux qui drainent le territoire au sud du lac Saint-Pierre.

Ce plan d'action, réalisé conjointement par les acteurs de l'eau qui siègent à la table de concertation de la zone des bassins versants orphelins du sud du lac Saint-Pierre, se veut une mesure corrective face aux résultats alarmants d'échantillonnages réalisés en 2012 et 2013. Les analyses montrent que deux cours d'eau témoins du territoire – la rivière Brielle et le ruisseau David-Houle – contiennent des concentrations élevées de nutriments (nitrates, phosphore) et sont fortement contaminés par des coliformes fécaux (80% des échantillons de 2013 dépassent le seuil de contact primaire, c'est-à-dire la baignade). Rappelons que ces cours d'eau se déversent dans la zone la plus problématique du lac Saint-Pierre et alimentent, après les crues printanières, les aires d'alevinage de la perchaude.

Une des premières mobilisations est celle du Club Yamasol qui s'est vu remettre une subvention de la part du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation afin de réduire l'érosion des sols vers les voies d'eau. Une personne ressource est disponible afin d'accompagner gratuitement les 164 producteurs agricoles du territoire dans l'établissement de meilleures pratiques agroenvironnementales. Les terres situées dans les municipalités suivantes sont donc admissibles à ce projet : Baie-du-Febvre, Pierreville, St-Elphège, St-Zéphirin-de-Courval, La Visitation-de-Yamaska et Nicolet.

Le milieu municipal se mobilise également. Comme le souligne M. Alain Drouin, préfet de la MRC : « La MRC Nicolet-Yamaska est convaincu de l'importance de s'investir pour améliorer la gestion de l'eau sur son territoire. C'est pourquoi la MRC a contribué à la mise en place du plan d'action avec les autres partenaires. De plus, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, la MRC applique des mesures de protection

environnementale dans sa gestion des cours d'eau et fait la promotion de meilleures pratiques agroenvironnementales. L'ensemble de la population a intérêt à ce que la qualité des cours d'eau s'améliore, tant sur le plan économique qu'environnemental ».

Le plan d'action de la zone des bassins versants orphelins du sud du lac Saint-Pierre et les détails du projet du Club Yamasol sont disponibles sur le site Internet de COPERNIC, à cette adresse : www.copernicinfo.qc.ca/gestion_sous_bassin_versant_Baie-du-Febvre.html.

Rappelons que COPERNIC est un organisme mandaté par le gouvernement du Québec en vertu de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*. En concertation avec les acteurs de l'eau, il élabore des plans directeurs de l'eau et assure le suivi de leur mise en œuvre. Il a pour mission de promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau du bassin versant de la rivière Nicolet et des bassins versants orphelins du sud du lac Saint-Pierre, afin de favoriser la protection et la mise en valeur du milieu hydrique et la pérennité économique de ses usages.

- 30 -

Légende la photo 001 :

Manon Couture, biologiste et chargée de projets bassins versant, échantillonne la Rivière des Frères à Baie-du-Febvre.

Source :

Jean-François Verrette
Chargé de projet communication
Téléphone : 819 353-2121 #32
Courriel : communication@copernicinfo.qc.ca

Pour information :

Manon Couture
Chargée de projet bassins versants
Téléphone : 819 353-2121 #22
Courriel : manon.couture@copernicinfo.qc.ca